

Communiqué de presse de la famille Bettencourt et de Nestlé S.A.

Paris et Vevey, le 9 avril 2009 - La famille Bettencourt et la société Nestlé ont signé le 3 février 2004 un protocole d'accord qui organise leurs relations et la gestion de leurs participations au sein de la société L'Oréal.

Cet accord est public¹ et demeure inchangé. Il prévoit l'incessibilité de leurs participations respectives dans le capital de L'Oréal jusqu'au 29 avril 2009, les autres clauses (notamment plafonnement, préemption, séquestre, interdiction de constituer un concert avec un tiers, composition du conseil d'administration et du comité stratégie et réalisation) poursuivant leurs effets jusqu'à l'échéance prévue par le protocole de 2004.

La famille Bettencourt et la société Nestlé continueront d'agir de concert à l'égard de la société L'Oréal au-delà du 29 avril 2009.

¹ voir notamment la publication AMF du 5 février 2004